

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT-BOULES



Cahier des charges Concours Nationaux M1



Préambule

Depuis la saison 2019/2020, la F.F.S.B. a mis en place une épreuve destinée à la catégorie M1 qui s'intitule LIGUE SPORT BOULES M1.

A compter de la saison 2021/2022, la F.F.S.B. conserve la maîtrise sportive de l'épreuve et confie à la Ligue Nationale Sport Boules (LNSB) l'organisation matérielle et la promotion.

Il s'agit de compétitions organisées en Quadrettes sur un circuit de x étapes.

La saison « Traditionnel » de M1 est complétée par les Tournois boulistes de Pentecôte et les championnats de France Quadrettes, Doubles et Simples sans changement. Ces compétitions n'attribuent pas de points.

Les x concours quadrettes par groupes attribuent des points de catégorisation collectifs. Au terme de ces x journées, le classement final par équipe détermine les 2 descentes et sert de référence pour la composition des poules du championnat de France Quadrettes.

En cas de refus de maintien ou d'accession d'une équipe qui conserve au moins 3 joueurs de l'ancienne équipe déclarée, les joueurs qui la constituaient ne pourront pas déclarer une équipe de M2 aussi bien en quadrette qu'en double.

Si une équipe de M1 qui devait se maintenir ne repart pas, la 15^{ème} équipe du classement de M1 est repêchée et ainsi de suite.

Si une équipe de M2 qui devait monter en M1 ne repart pas, c'est la 3^{ème} équipe du classement de Ligue Sport Boules M2 qui monte et ainsi de suite.

La participation à ce programme sportif est obligatoire.

Il est essentiel que le déroulement et la gestion de ces compétitions officielles s'opèrent dans la plus grande rigueur et de façon homogène sur l'ensemble du territoire national. La direction technique est assurée par la Fédération.

Les aspects sportifs et promotionnels de la discipline doivent primer sur toutes les autres considérations afin d'optimiser les conditions de jeu, d'assurer la meilleure équité sportive et de promouvoir une image valorisante du Sport Boules.

A - Organisation technique et sportive d'un concours national M1

1. Candidature à un concours national M1

Dès que la F.F.S.B. officialise le calendrier de la saison concernée avec notamment les dates des week-ends réservés aux concours nationaux, toute A.S. ou toute autre instance affiliée à la F.F.S.B. souhaitant se porter candidate à l'organisation d'une étape doit en faire la demande à la LNSB en avisant la F.F.S.B., ainsi que sa Ligue et son CBD d'appartenance.

2. Homologation de la compétition

Dès que le concours national est attribué, il convient de remplir l'imprimé d'homologation fourni par la Fédération pour confirmer officiellement :

- ✓ Le lieu du déroulement
- ✓ Les caractéristiques du concours

2.1. Tirage au sort

Tous les tirages au sort sont effectués sous la maîtrise de la Fédération, si possible par séquence de 5 étapes de façon à ce que chaque équipe rencontre les 15 autres équipes en phases de groupe.

Le tirage initial attribue un numéro de 1 à 16 à chaque équipe.

~~Pour les Tournois Boulistes de Pentecôte, le tirage prendra en compte le classement au soir de la 5^{ème} étape et sera le suivant :~~

| | | | | | | | | |
|------------------|----------|----------|----------|-----------|----------|----------|----------|-----------|
| Poule I | A | équipe 1 | B | équipe 16 | C | équipe 8 | D | équipe 9 |
| Poule II | A | équipe 2 | B | équipe 15 | C | équipe 7 | D | équipe 10 |
| Poule III | A | équipe 3 | B | équipe 14 | C | équipe 6 | D | équipe 11 |
| Poule IV | A | équipe 4 | B | équipe 13 | C | équipe 5 | D | équipe 12 |

2.2. Déroulement horaire des concours à appliquer impérativement

Les concours nationaux de Ligue Sport Boules M1 se jouent en groupes de 4. Chaque équipe rencontre successivement les 3 autres de son groupe. Le 1^{er} de groupe se qualifie pour les ½ finales.

Les 2^{èmes} et 3^{èmes} de groupe disputent une partie de classement attributive de points.

En Quadrettes, toutes les parties se jouent en 13 points ou 2h00 de jeu.

~~Seuls les Tournois de Pentecôte se déroulant sur 3 jours et les championnats de France ont un déroulement spécifique validé par la F.F.S.B.~~

| Déroulement horaire Quadrettes (Parties en 2h00) | Etapas en intérieur | | Etapas en extérieur | |
|---|---------------------|-----------|---------------------|-----------|
| | Journée 1 | Journée 2 | Journée 1 | Journée 2 |
| 1 ^{ère} partie de groupe (A/B et C/D) | 20h45 | | 18h30 | |
| 2 ^{ème} partie de groupe (A/C et B/D) | | 8h00 | | 8h00 |
| 3 ^{ème} partie de groupe (A/D et B/C) | | 10h45 | | 10h45 |
| ½ finale + 2 parties de classement | | 14h30 | | 14h30 |
| 2 autres parties de classement | | 17h00 | | 17h00 |
| Finale | | 18h00 | | 18h00 |

2.3. Direction technique et arbitrage

La F.F.S.B. désigne 1 délégué et 2 arbitres nationaux. Leurs déplacements, frais de séjour et vacations sont pris en charge par la Fédération.

2.4. Inscription, redevances, frais annexes et dotation de la compétition

Le montant d'inscription par équipe est de 5 000 € et la cotisation annuelle des A.S. d'appartenance est de 750 €. Ces sommes doivent être réglées à la LNSB.

La ville organisatrice est redevable d'une redevance de 25 000 € HT.

Une dotation est versée aux parties jouées et gagnées sur chaque étape et un prize money est attribué en fonction du classement final (Cf. annexe).

3. Gestion d'un concours national M1

3.1. Avant la compétition

Dès validation par la F.F.S.B. fin juillet des 16 équipes qui évolueront en M1 la saison suivante, les équipes s'acquittent de leur droit d'inscription et les A.S. d'appartenance de leur cotisation annuelle au plus tard le 15 septembre.

Les tirages sont effectués au siège de la Fédération sous le contrôle d'un élu du Bureau fédéral par série de 5 étapes.

Ce tirage, ainsi que la grille déterminant les oppositions des tours suivants sont diffusés à l'organisateur et sur le site de la Fédération.

3.2. Pendant la compétition

La direction technique est assurée par un délégué missionné par la Fédération.

Il veille au respect du déroulement horaire de la compétition, à la bonne application du graphique dirigé fourni par la F.F.S.B., rappelle la réglementation sportive en vigueur et donne les consignes générales.

Ce dernier est chargé de vérifier la régularité des licences et la conformité des équipes.

Le chef d'équipe doit obligatoirement déposer auprès du délégué et avant le début de la compétition les licences de tous les joueurs mentionnés sur la fiche d'inscription uniquement sur la 1^{ère} étape. Sur les étapes suivantes, seule la licence des joueurs n'ayant pas encore participé est contrôlée.

Toute équipe non présente est considérée comme « forfait ». Elle encourt les sanctions sportives automatiques prévues pour ce cas.

Lors des parties télévisées, un chronomètre est disposé au bord du jeu pour décompter les 45 secondes réglementaires pour jouer une boule.

Le chronomètre est déclenché par un arbitre en application de l'article 39 du RTI :

Temps accordé pour jouer une boule

Toute boule doit être jouée dans le temps maximum de 45 secondes. Ce temps est décompté à partir de l'instant où :

1. Le but est régulièrement placé dans le cadre ;
2. L'équipe qui doit jouer est connue ;
3. L'arbitre a rendu sa décision ;
4. Les remises en place demandées sont effectuées.

3.3. Après la compétition

Le délégué se charge de retourner à la F.F.S.B. le rapport de la compétition, les résultats sont diffusés sur le site de la Ligue Sport Boules M1.

**Règles de composition des équipes dans les concours nationaux
(Art 41.a-4 - Chapitre 5 du RS)**


Composition des équipes lors des compétitions

Les équipes se présentent avec 4, 5 ou 6 joueurs dans les compétitions Quadrettes, avec 2 ou 3 joueurs par double pour le championnat de France Doubles et chaque équipe inscrit 2 joueurs de son choix pour le championnat de France Simples.

Les équipes constituées d'une AS ne peuvent pas inter-changer leurs joueurs.

Pour toutes les compétitions Nat (CNQ et CDF Q et D, hors Simple) un joueur ou une joueuse d'une AS, peut servir de complément dans n'importe quelle équipe de cette même AS.

La participation des -18 même surclassés médicalement n'est pas autorisée pour les CDF Q et D (voir An. 1 et 2 du règlement sportif).

 Tout joueur d'une équipe constituée qui ne participe pas à un concours de ce groupe est autorisé à participer, le même week-end, à un concours Propagande ou Promotion.

| POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX QUADRETTES | | | | | |
|---|--------------------|------------|------------------|------------|--|
| Equipe de base (même N° d'équipe) | Dépôt des licences | | Joueurs présents | | |
| | Equipe de base | Complément | Equipe de base | Complément | |
| 6 joueurs | 6 | | 4, 5 ou 6 | | OBLIGATOIREMENT 3 licences de l'équipe de base doivent être déposées Une équipe déclarée à 5 ne peut jamais jouer à 6 |
| | 5 | | 4 ou 5 | | |
| | 4 | | 4 | | |
| | 5 | 1 | 3, 4 ou 5 | 0 ou 1 | |
| | 4 | 1 | 3 ou 4 | 0 ou 1 | |
| 5 joueurs | 3 | 1 | 3 | 1 | |
| | 5 | | 4 ou 5 | | |
| | 4 | | 4 | | |
| | 4 | 1 | 3 ou 4 | 0 ou 1 | |
| | 3 | 1 | 3 | 1 | |

| POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX ET CDF DOUBLES | | | | | |
|---|--------------------|------------|------------------|------------|---|
| Equipe de base (Identifiée DA ou DB) | Dépôt des licences | | Joueurs présents | | |
| | Equipe de base | Complément | Equipe de base | Complément | |
| 3 joueurs | 3 | | 2 ou 3 | | OBLIGATOIREMENT 1 licence de l'équipe identifiée doit être déposée Toutes les équipes identifiées à 2 ou à 3 peuvent jouer à 3 |
| | 2 | | 2 | | |
| | 2 | 1 | 1 ou 2 | 0 ou 1 | |
| | 1 | 1 | 1 | 1 | |
| 2 joueurs | 2 | | | | |
| | 2 | 1 | 1 ou 2 | 0 ou 1 | |
| | 1 | 1 | 1 | 1 | |

En M1 : Possibilité de recourir à 1 complément d'équipe « joker », ce dernier ne pourra évoluer que dans une formation de M1 sur une même saison.

Points de classement attribués (Art. 4.3. - Chapitre 1 du règlement sportif) :

| Etape classique par groupe | |
|---|-------|
| Partie de groupe jouée et gagnée | 4 pts |
| Bonus 1 ^{er} de groupe | 6 pts |
| ½ finale | 6 pts |
| Finale | 8 pts |
| Partie de classement (2èmes contre 3èmes de groupes) | 4 pts |

Dans les parties de groupe, en cas d'égalité au terme du temps réglementaire, une mène supplémentaire à but non annulable et non perdable est jouée, voire l'épreuve de point si l'égalité persiste. L'équipe qui l'emporte n'ajoutera qu'1 point à son score.

En cas d'égalité à l'issue des phases de groupe :

1. Si l'égalité concerne 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.
2. Si l'égalité concerne 3 équipes, celles-ci sont départagées au goal-average général, puis au nombre de points marqués.

Puis, si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.

Si l'égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d'appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le championnat des clubs (Article 10.7. - Annexe 5 du règlement sportif).

Chaque équipe désigne 1 pointeur et 1 tireur.

- Modalités de déroulement de l'épreuve d'appui :

- ✓ Chaque équipe désigne 2 joueurs :
- 1 effectuera 1 tir au but,
- 1 pointera 1 boule dans une cible.
- ✓ Par **tirage au sort** organisé par le délégué et effectué par l'arbitre en présence des capitaines des 3 équipes **sont déterminés** :
- L'attribution des terrains : Un pour le tir et un pour le point parmi les jeux disponibles à l'exclusion des jeux extrêmes.
- L'ordre des actions qui seront effectuées en alternance : tir et point,
- Le sens du jeu,
- L'ordre de passage des équipes,
 - ✓ Deux cibles (modèle du combiné) sont tracées au centre du rectangle de validité de lancer du but, sur les 2 terrains retenus ; 1 but blanc est placé en leur centre.
 - ✓ 2 boules d'échauffement, sur les terrains affectés à l'épreuve, sont accordées aux équipes.
 - ✓ Le **joueur N° 1** de l'équipe qui commence pointe ou tire. Le **joueur N° 1 des deux autres équipes** réalise à leur tour **la même action**.
 - ✓ Les trois autres **joueurs N° 2** réalisent leur action.
 - ✓ Si l'égalité subsiste entre 2 équipes ou entre les 3 équipes après le passage des 2 joueurs de chaque équipe, l'épreuve recommence **dans les mêmes conditions** (jeux, joueurs, alternance et ordre de passage) et s'interrompt dès qu'il y a disparition de la parité (à égalité de boules jouées).

Exemple (pour un boulodrome de 8 jeux) :

Jeux retenus : Tir : N° 3, point : N°4

1^{ère} action : Point, 2^{ème} action : Tir

Ordre de passage : Equipe B puis équipe A puis équipe C

| Liste des joueurs | | Equipe A | Equipe B | Equipe C |
|-------------------|---|----------|----------|----------|
| Tireurs : | 1 | Lucien | Jean | Henri |
| Pointeurs : | 1 | Lionel | Kévin | Luc |

Ordre de passage : Kévin, Lionel, Luc,
Jean, Lucien, Henri

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur.

En cas d'égalité au classement, les ex-æquo sont départagés comme suit :

- A - l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points sur une journée
- B - l'équipe qui a obtenu le 2^{ème} plus grand nombre de points sur une journée
- C - l'équipe qui a obtenu le 3^{ème} plus grand nombre de points sur une journée
- D - Etc. jusqu'au 11^{ème} résultat
- E - l'équipe dont la moyenne d'âge des joueurs déclarés est la moins élevée.

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Règle N° 1 : Respect des organisateurs et de toutes personnes présentes aidant à l'organisation des Etapes.

Règle N° 2 : Respect des arbitres et de leurs décisions (avant, pendant et après les rencontres). Rester maître de soi en toutes circonstances.

Règle N° 3 : Bonne conduite et respect à l'égard des dirigeants, joueurs des autres équipes adverses.

Règle N° 4 : Respect des mesures sanitaires de distanciations en fonction de la situation du moment.

Règle N° 5 : Respect des locaux et des matériels qui sont mis à la disposition des joueurs.

Règle N° 6 : Par respect pour les organisateurs, si ceux-ci prévoient une restauration pour les Etapes les équipes sont tenues de participer.

Règle N° 7 : Par respect pour les sponsors, les équipes seront tenues de jouer toute la compétition avec les boules identifiées par les responsables de la Ligue Nationale de Boules.

B – Organisation logistique et pratique d'une étape de Ligue Sport Boules M1

| Ville de : | Date de la compétition | | |
|---|------------------------|----|----------|
| | | | |
| Aide à la répartition entre LNSB / Ville / AS : Base Convention à signe | Ville | AS | Ligue M1 |
| 3.1.1. Le site comportant le Carré d'Honneur d'une surface de 900 m ² maximum (30mx30m) hors tribunes doit satisfaire les normes et conditions suivantes pour les Etapes en extérieur. | | | |
| Une surface de jeu adapté à la pratique de la boule lyonnaise avec 8 pistes (27,5mx2,5m) qui constitueront le "Carré d'Honneur" et un passage caméras, | | | |
| Des zones de couleur pour délimiter les aires de jeu. Le traçage de ces zones de couleur doit être réalisé à l'aide de peinture ou de gravier ou encore de sable ; | | | |
| Les tribunes qui sont disposées à l'extérieur du Carré d'Honneur sur 3 ou 4 côtés, pour une capacité minimum de 300 personnes, avec accès par l'arrière ou par les côtés ; | | | |
| 3.1.2. Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à mettre à disposition de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES un parking pour la zone technique qui pourra accueillir le car-régie et le camion d'accompagnement TV mesurant chacun (11 m de long, 3,5 m de largeur et 4,10 m de hauteur), le camion logistique de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES (19 tonnes) et une place nécessaire pour le dispositif DRONE. | | | |
| Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à mettre à disposition de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES un parking pour les véhicules officiels (délégués, arbitres, joueurs, invités, organisation) pour une capacité d'une cinquantaine de véhicules. | | | |
| 3.1.3. Le PARTENAIRE LOCAL doit assurer le gardiennage nocturne du site, du village partenaire, des structures événementielles, du car-régie, du car d'accompagnement TV, du camion logistique, des voitures officielles et des joueurs par au minimum 1 maître-chien dès l'arrivée de l'équipe LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES jusqu'à son départ, soit les nuits du 2021 inclus. Si le car-régie et le car d'accompagnement devaient rester sur place la nuit suivant la fin de l'ETAPE, LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES en informerai le PARTENAIRE LOCAL au plus tard 8 jours avant le début de l'ETAPE. Dans un tel cas, le PARTENAIRE LOCAL devra s'assurer du gardiennage de ces deux véhicules. | | | |
| Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à assurer la sécurité du site avec un dispositif de sécurité adapté au site, à l'événement et au nombre spectateurs attendus pendant toute la durée de la manifestation. | | | |
| 3.1.4. Le PARTENAIRE LOCAL doit prévoir l'aménagement d'un espace privatif destiné aux Joueurs-VIP-Presse à proximité du Carré d'Honneur (lieu et aménagement à définir lors du repérage). | | | |
| 3.1.5. Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à mettre à disposition, à proximité du Carré d'Honneur, un espace pour accueillir le « village partenaires » et la boutique FFSB. Au sein de ce « Village partenaires », des emplacements seront réservés pour les partenaires nationaux de LA LNSB. Ce dernier communiquera, au plus tard, à J-30 ses besoins en nombre de stand et également ses besoins en alimentation. Le PARTENAIRE LOCAL se chargera d'étoffer ce village en impliquant des acteurs du tissu économique local et fera son affaire de son aménagement et de son alimentation électrique. | | | |
| Le PARTENAIRE LOCAL devra faire valider le plan du site ainsi que ses partenaires prévus sur le village auprès de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES afin de vérifier qu'ils n'entrent pas en concurrence avec les partenaires nationaux de ce dernier. Un plan d'implantation du site sera également envoyé à LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES pour validation définitive. | | | X |
| 3.1.6. <u>Si possible et sans obligation</u> Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à installer un écran vidéo géant au sein du village partenaires. Ce dispositif, d'une dimension minimum de 2mx3m, doit être adapté à une diffusion vidéo en diurne. | | | |
| Le PARTENAIRE LOCAL devra prévoir une alimentation électrique nécessaire à son fonctionnement et un câble BNC qui sera relié au car-régie | | | |
| 3.1.7. Pour la captation des images par une caméra embarquée sur drone, le PARTENAIRE LOCAL s'engage à mettre à disposition de LA LNSB, une zone de 10mx10m ceinturée de barrières qui correspond à la zone de décollage et d'atterrissage du drone. Cette zone devra être située à proximité du car-régie et du carré d'honneur. | | | |
| 3.1.8. Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à mettre à disposition de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES à proximité du site un espace de stockage fermé. | | | |
| 3.1.9. <u>Si possible et sans obligation</u> Pour compléter l'aménagement du site, le PARTENAIRE LOCAL doit prévoir et mettre à disposition de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES au moment du montage | | | |
| > une quarantaine de plantes vertes ainsi que les oriflammes et les banderoles de ses partenaires pour décorer le site ; | | | |

| | | | |
|--|--|--|---|
| 3.1 .1 0. Le PARTENAIRE LOCAL devra aussi prévoir pendant le déroulement de l'ETAPE • | | | |
| > Nettoyage : le PARTENAIRE LOCAL assure le nettoyage du site (tribunes, poubelles, sanitaires, buvette) au minimum une fois par jour ; | | | |
| >Au minimum 20 poubelles sur le site, | | | |
| >Des sanitaires près du site | | | |
| | | | |
| >Une antenne de secours ou un médecin pour les premiers secours ; | | | |
| 3.2.1. Le PARTENAIRE LOCAL prend en charge la dotation des Concours jeunes, féminins ou bien 3/4, et celle des éventuelles autres manifestations organisées en amont ou le dimanche suivant l' Etapes Ligue M1. | | | |
| 3.2.2. Le PARTENAIRE LOCAL aura toute liberté pour offrir aux participants de l'ETAPE et/ou aux vainqueurs et finalistes des produits régionaux et/ou des souvenirs locaux. | | | |
| 3.3.1. Le PARTENAIRE LOCAL fait son affaire de toutes les autorisations, notamment administratives, ainsi que de toutes les obligations liées à la sécurité de l'ensemble du site accueillant l'ETAPE. | | | |
| La LNSB pourra mettre en relation si besoin le PARTENAIRE LOCAL et son représentant Sécurité pour la mise en place des Plans de Prévention des Risques (Société SALAMANDRE). | | | X |
| 3.3.2. Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à désigner un responsable technique, présent lors du repérage, du montage et le jour de l'ETAPE qui sera en relation permanente avec le responsable de l'ETAPE de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES ; | | | |
| 3.3.3. Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à assurer la présence des équipes suivantes : | | | |
| > Une équipe de 4 personnes pour assurer les opérations de montage et de démontage avec LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES ; | | | |
| > 2 personnes (du club local de préférence) pour le traçage des terrains pendant le montage ; | | | |
| > 2 responsables terrain pour son entretien, la mise à jour du tableau de score et alimenter les joueurs en boissons, le jour de l'étape, | | | |
| >La présence d'un électricien agréé pour les branchements lors de l'arrivée du car régie et lors du tournage si ce dernier a lieu en direct. | | | |
| 3.3.4. Le PARTENAIRE LOCAL prend en charge les moyens techniques et logistiques suivants : | | | |
| > Une sonorisation de 4x500 WATTS avec 2 micros HF, un tuner radio, un port USB et un lecteur CD • | | | |
| >Deux accès électriques en 220 volts (un à proximité de la boutique et un à proximité du Carré d'Honneur pour le panneau de score) ; | | | |
| > Un accès électrique pour alimenter le car régie, situé à moins de 50 m du Carré d'Honneur de 2 x 63 Ampères avec prises PI 7. | | | |
| 3.3.5. Le PARTENAIRE LOCAL sera laissé libre de mettre à disposition des buvettes ainsi que de la restauration qui lui permettrait de réaliser des rentrées financières dans l'intérêt des AS organisatrices et en lien avec le plan de relance de nos associations. Ces dites retombées financières liées à l'Etape LIGUE M1 seront intégralement gérées par les AS sans lien avec la LNSB. | | | |
| Néanmoins et en contrepartie, il sera demandé aux PARTENAIRE LOCAL et donc aux AS de développer des activités complémentaires dans le cadre du développement du Sport Boules. | | | |
| Ces activités pourront se faire en lien avec la FFSB et leurs éducateurs comme par exemple, des séances d'initiation, des phases de tirs sportifs, des séances de présentation et/ou clarification sur le règlement etc. | | | |
| Le PARTENAIRE LOCAL représenté par son AS aura à sa charge d'organiser et d'animer les vendredis après-midi LA BOULE ROUGE avec le nombre de bénévoles nécessaire | | | |
| 3.3.5.2 Le PARTENAIRE LOCAL sera laissé libre de prend en charge la restauration des joueurs et de l'encadrement, soit un total d'environ 120 repas (dîners la veille et déjeuners le jour de l'ETAPE pour les joueurs et accompagnateurs, les arbitres, le délégué F.F.S.B., l'équipe La LNSB, etc.). Le PARTENAIRE LOCAL devra obtenir au préalable l'accord de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES concernant les deux menus des deux repas ainsi que sur la prestation assurée (au plus tard J-30). | | | |
| 3.3.6. Le PARTENAIRE LOCAL sera laissé libre d'organiser un apéritif de bienvenue ainsi qu'un Gentlemen avec les partenaires privés, les élus locaux et des joueurs de Ligue M1 locaux, la veille de l'ETAPE (pour environ 150 personnes). | | | |
| 3.3.7. Le PARTENAIRE LOCAL devra prévoir au moins 100 bouteilles d'eau fraîche (25 à 33 cl) pour alimenter les joueurs le jour de l'ETAPE. | | | |
| 3.4.1. Le PARTENAIRE LOCAL assure la promotion locale de l'Etape. | | | |
| A ce titre, le PARTENAIRE LOCAL se charge de réserver les réseaux d'affichages nécessaires à une large promotion de l'événement. | | | |
| Les supports de communication seront fournis par LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES en quantité appropriée selon les supports d'affichages prévus et l'obtention préalable des réseaux d'affichages par le PARTENAIRE LOCAL. | | | X |

| | | | |
|---|--|--|---|
| 3.4.2. Le PARTENAIRE LOCAL pourra obtenir le soutien d'une radio locale. Toutefois, les accords pris par le PARTENAIRE LOCAL ne doivent pas être en contradiction avec les accords pris par LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES avec une radio nationale. LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES informera le PARTENAIRE LOCAL de tout accord de partenariat conclu avec une radio nationale. | | | |
| 3.4.3. Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à trouver un accord de partenariat avec les quotidiens locaux : | | | |
| > Le quotidien partenaire de l'ETAPE doit couvrir la manifestation d'une manière conséquente aussi bien au niveau de la rubrique sportive et qu'au niveau de la rubrique locale ; | | | |
| > En contrepartie de quoi, le quotidien partenaire de l'ETAPE pourra bénéficier d'une présence sur le site : 2 marquages publicitaires (en plus des 5 mis à disposition par La LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES au PARTENAIRE LOCAL), 2 oriflammes et 2 banderoles (fournis par le journal), 1 espace pour un stand de promotion, | | | X |
| 3.4.4. Le PARTENAIRE LOCAL se charge d'organiser un point presse au plus tard 48 heures avant le début de l'ETAPE. Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à inviter les différents médias locaux (presse écrite + TV locale et régionale, radios et site Internet). | | | |
| 3.4.6. Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à fournir à La LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES les logos numériques (formats vectoriels) de ses partenaires locaux au plus tard le <u>2021</u> . | | | |
| 3.4.7. LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES met à disposition du PARTENAIRE LOCAL 5 panneaux pour trouver un financement auprès d'institutions locales ou régionales (Ville, Conseil Départemental, Conseil Régional ou autres) ou de partenaires privés. S'agissant de partenaires privés, tout accord de partenariat devra respecter les accords d'exclusivité et obligations pris par LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES auprès des partenaires officiels des Etapes de Ligue M1 sur les secteurs d'activités suivants notamment : | | | X |
| - Radio / TV | | | X |
| - Fabricants de boules | | | X |
| - Textile | | | X |
| - Automobile | | | X |
| 3.4.8. LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES s'engage sur la réalisation d'un clip promotion de la ville de d'une durée de 30 secondes. Ce clip sera diffusé au début de chaque émission TV des Etapes de Ligue M1 2021/2022 sur la chaîne Sport en France. | | | X |
| Pour la réalisation de ce clip promotionnel, le PARTENAIRE LOCAL fournira des images au format AppleProRes 4.2.2. | | | |
| 3.5 TRIBUNE | | | |
| Les places pour les spectateurs sont d'accès libres et gratuites. Le PARTENAIRE LOCAL est responsable de la gestion et de l'accès à l'ensemble de ces places dans les conditions prévues à la présente Convention. | | | |
| | | | |
| Autres à préciser : | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |